

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au Vice-doyen de l'UFR Sciences en matière de convention de stage

DAJ-2023.09.11.92

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Jérémie BOURDON**, Professeur des Universités, Vice-doyen Recherche et Innovation, Relations Internationales de l'UFR des Sciences et Techniques, à l'effet de signer en mon nom l'ensemble des conventions de stage des étudiants inscrits au sein de de l'UFR Sciences et pour les conventions de stage à l'étranger, dans le respect des destinations autorisées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (zone jaune ou verte).

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'UFR et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le 06/10/2023

Le Délégataire,

Jérémie BOURDON

Vice-doyen Recherche et Innovation, Relations Internationales de l'UFR Sciences et Techniques

Fait à Nantes, le 26 Septembre 2023

La Délégante,

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université


Transmis à la Rectrice le *05/10/2023*

Affiché le *06/10/2023*